



SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription
"Provisions et éclairage pour la Police à cheval," et
adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa,
seront reçues jusqu'à midi de lundi, le 30 mai 1887.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission,
contenant tous les renseignements quant aux articles et les
quantités approximatives requis, en s'adressant à aucun des
postes de la Police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau
du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur
ces formules imprimées

On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des
soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque
accepté par une banque canadienne, pour une somme *égale à*
dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera
confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur
demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service en-
trepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera
remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette
annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,

Contrôleur.

Ottawa, 25 mars 1887.